

# PLAN D'ACTIONS ANTICIPATOIRES

## POUR LA SECHERESSE

### 2026 – 2027

Village de Damesma, Commune de KAYA,  
Province du Sanbondtenga, Région des kailsé



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS  
OF DENMARK  
Danida



#### OXFAM AU BURKINA FASO

Adresse : Zone du Bois, Rue Baor-ganga, Ouagadougou, Burkina Faso

Boîte postale : 10 B.P 13491 Ouagadougou 10

Téléphone : +226 25 36 20 68

Email : [infoburkina@oxfam.org](mailto:infoburkina@oxfam.org)

Site web : [burkinafaso.oxfam.org](http://burkinafaso.oxfam.org)

# **PLAN D' ACTIONS ANTICIPATOIRES POUR LA SECHERESSE 2026 – 2027**

**Village de Damesma, Commune de KAYA, Province du  
Sanbondtenga, Région des kailsé**

## **OXFAM AU BURKINA FASO**

Adresse : Zone du Bois, Rue Baor-ganga, Ouagadougou, Burkina Faso

Boîte postale : 10 B.P 13491 Ouagadougou 10

Téléphone : +226 25 36 20 68

Email : [infoburkina@oxfam.org](mailto:infoburkina@oxfam.org)

Site web : [burkinafaso.oxfam.org](http://burkinafaso.oxfam.org)

# PLAN D'ACTION ANTICIPATOIRE (PAA)

## RÉSUMÉ

| Aléa                                                                                                     | Sécheresse / poches de sécheresse (et l'insécurité alimentaire induite par la sécheresse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pays,<br>Région,<br>Province,<br>Communauté                                                              | Burkina Faso,<br>Koulsé<br>Sandbondtenga, Kaya<br>Damesma                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Période de validité                                                                                      | 01/01/2026 au 31/12/2027                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Impacts à traiter par des actions anticipatoires                                                         | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Perte de récolte (en tant que source d'alimentation personnelle et/ou de revenu)</li> <li>2. Mortalité du bétail du fait du manque de fourrage et d'eau</li> <li>3. Aggravation des stratégies d'adaptation négatives</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Actions anticipatoires                                                                                   | <p>Phase 1 : Activités de préparation opérationnelle minimales et avancées</p> <p>Phase 2 : Actions anticipatoires</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Distribution d'intrants et matériel agricoles</li> <li>2. Distribution de vivres (lorsque l'alerte intervient à partir du mois d'août)</li> <li>3. Distribution de kits de protection et de dignité,</li> <li>4. Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.</li> <li>5. Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ;</li> <li>6. Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR</li> <li>7. Distribution d'intrants animales (variétés à cycle court)</li> </ol> |
| Nombre de ménages (et d'individus) à atteindre                                                           | 350 ménages soit 2450 personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Budget du PAA                                                                                            | 146 408 250 XOF (223 198 €)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Indicateurs du modèle de déclenchement ou modèle utilisé pour l'alerte précoce (et le délai d'exécution) | <p>Modèle de sécheresse basé sur les informations de ANAM et du PRESASS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Prévisions pluviométriques saisonnières (2-3 mois)</li> <li><input type="checkbox"/> Prévisions pluviométriques hebdomadaires (7 jours)</li> <li><input type="checkbox"/> Observations de la pluviométrie</li> <li><input type="checkbox"/> Observation de la température</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                     |
| Délai de mise en œuvre des actions anticipatoires                                                        | 6 mois (1 mois pour la phase 1 ; 5 mois pour la phase 2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Point focal pour ce PAA                                                                                  | EFSL Officer Oxfam, kaya, Burkina Faso                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Agence gouvernementale de coordination                                                                   | Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dernière mise à jour                                                                                     | Février 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 VUE D'ENSEMBLE

Ce Plan d'Action Anticipatoire (PAA) pour des sécheresses est un guide destiné à Oxfam Burkina Faso et ATAD pour la mise en œuvre d'actions anticipatoires dans le village de Damesma dans la commune de Kaya (région du Koulché). Il contient des informations pertinentes pour comprendre et mettre en œuvre des actions anticipatoires, notamment l'analyse des risques (chapitre 2), le modèle de déclenchement (chapitre 3), les actions anticipatoires (chapitre 4), et l'opérationnalisation de ce PAA.

Le PAA 2025-2027 du village de Damesma dans la commune de Kaya (région du Koulché) a été élaboré avec la participation communautaire à travers une Évaluation participative des vulnérabilités (EPVC), pour une période de 3 ans. Le financement via les fonds du stock de contingence sera disponible jusqu'à la fin du projet global (actuellement : décembre 2027). Au-delà des fonds ces fonds, Oxfam mobilisera d'autres ressources pour la mise en œuvre du PAA notamment par le plaidoyer porté par l'organisation. Le risque identifié par la communauté pour ce PAA est la sécheresse. Les déclencheurs sont issus du modèle de sécheresse basé sur les informations pluviométriques de l'ANAM et du PRESASS et des observations communautaires, dépendamment de la date du déclenchement, les activités prévues dans ce PAA sont la distribution d'intrants agricoles adaptés pour rattraper la suite de campagne, les distributions de vivre pour protéger les ménages de la faim et les activités génératrices de revenu pour diversifier les revenus des ménages, la distribution de kits d'hygiène, de dignité ainsi que des kits contre les vagues de chaleur. Ce plan couvre 2450 personnes soit 350 ménages (soit 90 % de la population de Damesma), avec un budget estimé à **146 408 250 XOF (223 198 €)**. Ce budget prend en compte les coûts des activités. Oxfam et ATAD, sont chargés du suivi des déclencheurs, de la mise en œuvre des activités en collaboration avec les services techniques du Gouvernement. Ce plan s'appuiera sur le système de suivi et de remonté des plaintes de Oxfam. Ce PAA sera revu chaque année pour ajuster les déclencheurs et les activités au besoin.

Ce PAA peut être utilisé de diverses manières, par exemple pour documenter les informations et les procédures mises en place pour garantir la mise en œuvre opportune d'actions anticipatoires basées sur

des alertes précoces pour la sécheresse. Ce PAA peut également être utilisé comme document de référence pour fournir des informations et pour soutenir les communications, le plaidoyer, ainsi que les efforts de mobilisation des ressources. Ce PAA est mis à jour tous les 24 mois ou après chaque activation.

Le PAA est axé sur des actions anticipatoires dans une commune : Damesma. Étant donné qu'il existe d'autres zones exposées aux sécheresses au Koulché, il est plausible que les approches de ce PAA puissent également être appliquées à d'autres endroits, sous réserve d'une consultation de la communauté. Actuellement, la méthodologie de déclenchement des sécheresses utilise des informations de ANAM et du PRESASS (les prévisions pluviométriques saisonnières et hebdomadaires) ainsi que les observations de la pluviométrie par le Comité d'Alerte Précoce. Les actions anticipatoires se concentrent sur l'atténuation des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire, notamment la perte de récolte (en tant que source d'alimentation personnelle et/ou de revenu), la mortalité du bétail du fait du manque de fourrage et d'eau, et l'aggravation des stratégies d'adaptation négative.

Le Plan d'Action Anticipée (PAA) s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux du Burkina Faso, notamment en tant que signataire du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030. L'objectif principal est d'accroître la préparation aux interventions et au relèvement, renforçant ainsi la résilience des communautés.

Les priorités du PAA s'alignent parfaitement sur celles du plan national, permettant une cohérence et une synergie dans les actions de réduction des risques et de préparation aux catastrophes.

Le PAA est en parfaite conformité avec la loi n° 012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso. Ces dispositions législatives et stratégiques renforcent l'intégration du PAA dans le dispositif national de réduction des risques de catastrophe et d'action humanitaire anticipée, assurant ainsi une approche harmonisée et cohérente avec les priorités nationales et internationales.

# INTRODUCTION OXFAM

Oxfam est un mouvement citoyen mondial dédié à l'éradication de l'injustice et de la pauvreté. La mission de Oxfam est de lutter contre les inégalités qui perpétuent la pauvreté, en œuvrant ensemble pour sauver, protéger et reconstruire des vies. En situation de catastrophe, Oxfam intervient pour aider les populations à améliorer leurs conditions de vie et celles de leur communauté. Ses domaines d'intervention incluent les droits fonciers, le changement climatique, et la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Oxfam reste engagé jusqu'à ce que chaque individu puisse vivre à l'abri de la pauvreté. Oxfam est une confédération internationale composée de 19 organisations affiliées, opérant dans plus de 90 pays dont le Burkina Faso en collaboration avec des partenaires locaux et des communautés. Les actions de Oxfam sont guidées par six valeurs fondamentales : l'autonomisation, la redevabilité, l'inclusivité, l'égalité, le courage, la solidarité. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site web : [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

## Introduction Alliance d'Assistance au Développement (ATAD) Technique

L'Alliance Technique d'Assistance au Développement (ATAD) est une association dédiée au développement et au plaidoyer sur les politiques et stratégies publiques. Fondée le 9 décembre 2000, ATAD a pour objectif de soutenir les initiatives locales des communautés pour valoriser les ressources de leur environnement et promouvoir un développement local durable. ATAD œuvre spécifiquement à renforcer les capacités des communautés pour qu'elles deviennent les artisans de leur propre développement, tout en fournissant des services performants dans les domaines du développement local. Les secteurs d'intervention d'ATAD comprennent la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, les secours d'urgence, la santé publique, l'hygiène et l'assainissement, la lutte contre les inégalités sociales, la bonne gouvernance et le suivi des politiques publiques, ainsi que l'éducation et le renforcement des capacités et les droits humains. ATAD a une forte présence dans les deux régions (Koulsé et Sahel) ciblées par le Plan d'Action Anticipée (PAA), et son expérience en matière de gestion des risques de catastrophes et d'Action

Humanitaire Anticipée est bien établie. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site web : <https://www.atad-bf.net>

## Introduction FEMIN-IN

FEMIN-IN est une Organisation féministe engagée dans la promotion et la défense des droits des filles et des femmes au Burkina Faso. Depuis sa création en 2019, l'organisation œuvre pour une société où l'égalité des sexes est une réalité et où les femmes, en particulier les jeunes filles, jouent un rôle actif et influent dans tous les aspects de la vie publique. Sa mission est de contribuer activement à la création d'une société respectueuse des droits des filles et des femmes à travers des activités de sensibilisation, de formation, d'information, de plaidoyer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action anticipatoire, FEMIN-IN est chargé de réaliser les activités dont l'objectif est l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

site web: [www.femin-in.org](http://www.femin-in.org)

## AUTRES PARTIES PRENANTES

**Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) :** Le CODESUR, présidé par le préfet du département de Kaya, est l'organe local chargé de la gestion des risques et des catastrophes au niveau local. Il est représenté au niveau village par le président du Conseil villageois de développement (CVD). Le CODESUR sera associé au processus de déclenchement du PAA.

**Conseil Villageois de Développement (CVD) :** Le CVD est chargé, sous l'autorité du président du Conseil Municipal, de : (i) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement ; (ii) contribuer à la promotion du développement local dans le village ; (iii) participer à l'animation des différentes commissions spécifiques mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

**Commerçants Locaux :** Les commerçants locaux seront impliqués dans les approvisionnements en vivres et en aliments pour bétail dans le cadre des



Photo 1 : vue d'ensemble des participants à l'atelier de validation des PAA

actions anticipées. Oxfam dispose de contrats cadre avec ces commerçants. L'avantage de collaborer avec eux est d'agir immédiatement en approvisionnement et de réduire les longs temps d'approvisionnement.

**Mairie de Kaya :** La mairie de Kaya est une collectivité territoriale qui regroupe 71 villages et est placée sous l'autorité du Président de délégation Spécial (PDS). La mairie est située dans la province du Sandbondtenga dans la région du Koulsé. Elle sera impliquée dans le processus de mise en œuvre des actions anticipées.

**Leaders Communautaires de Damesma et Kaya :** Les leaders communautaires sont représentés par les chefs coutumiers et les chefs religieux. Ils jouent un rôle crucial dans la mobilisation et la sensibilisation des populations, ainsi que dans le ciblage des ménages les plus vulnérables affectés par la sécheresse.

**Organisation de la société civile (OSC) :** Les OSC sont les représentants des associations ou des mouvements de défense des biens moraux et matériels des populations. Ils jouent un rôle d'interface entre le gouvernement et les populations.

**Service Départementaux (SDARAH) :** Le SDARAH renforcera les capacités des Comités d'Alerte Précoce (CAP) en matière de collecte de données pluviométriques et de surveillance des poches de sécheresse dans la commune de Kaya, en particulier dans le village de Damesma.

**Service Départemental en charge de l'Environnement (SDE) :** Le SDE, à l'instar du SDARAH, participera au renforcement des capacités des CAP. En fonction des activités déclinées dans le PAA, il sera sollicité pour la mise en œuvre des activités en lien avec son domaine de compétence.

**Comité d'Alerte Précoce (CAP) :** Le CAP est un comité composé des membres de la communauté. Il a pour mission de surveiller la survenue de catastrophes. Il joue le rôle de système d'alerte précoce (SAP) relai au niveau local et de mobilisation de la communauté. Le CAP de Damesma est composé de 7 personnes (3 femmes et 4 hommes). Il a été redynamisé dans le cadre du projet et est aussi chargé de collecter et de transmettre les informations sur les risques, notamment les données pluviométriques et les poches de sécheresse. En cas d'atteinte des seuils de déclenchement, le président du CAP transmettra l'information au président du CVD, ATAD, Oxfam et le CODESUR.

**Service communal de la famille et de la Solidarité :** il est chargé de la gestion de l'action humanitaire au niveau communal. Ainsi, il participera au ciblage des bénéficiaires potentiels, en cas de mise en œuvre des actions anticipatoires.

## 1.2 BUDGET

| Responsable                                                                                                                               | 1 - Activités |                                                                     | Unit   | Unit Cost (XOF) | Total Budget (XOF) | Total Budget (EUR) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|--------------------|--------------------|
|                                                                                                                                           | A.1.          | Phase 1 : Activités opérationnelles minimales                       |        |                 | 11 450 000         | 17 455             |
| Résultats 1: les communautés sont préparées aux phénomènes climatiques                                                                    |               |                                                                     |        |                 |                    |                    |
| OXFAM                                                                                                                                     | R1.A.1        | Activités 1.1 : Atelier de revu des outils                          |        |                 | 1 715 000          | 2 615              |
|                                                                                                                                           |               | Location de salle                                                   | 4      | 75 000          | 300 000            | 457                |
|                                                                                                                                           |               | Pause-café déjeuner                                                 | 100    | 6 000           | 600 000            | 915                |
|                                                                                                                                           |               | Perdiem participants résident                                       | 40     | 6 000           | 240 000            | 366                |
|                                                                                                                                           |               | Perdiem participants non-résident                                   | 20     | 27 000          | 540 000            | 823                |
|                                                                                                                                           |               | Carburant participant non-résident A/R                              | 5      | 3 000           | 15 000             | 23                 |
|                                                                                                                                           |               | Fournitures - matériels didactique                                  | 1      | 20 000          | 20 000             | 30                 |
| OXFAM                                                                                                                                     | R1.A.2        | Ciblages des bénéficiaires                                          |        |                 | 9 675 000          | 14 749             |
|                                                                                                                                           |               | Honoraires des agents de collecte                                   | 324    | 25 000          | 8 100 000          | 12 348             |
|                                                                                                                                           |               | Honoraires du superviseur                                           | 30     | 30 000          | 900 000            | 1 372              |
|                                                                                                                                           |               | Forfait communication                                               | 39     | 5 000           | 195 000            | 297                |
|                                                                                                                                           |               | Appui au comité de ciblage                                          | 96     | 5 000           | 480 000            | 732                |
| ATAD                                                                                                                                      | R1.A.3        | Information et sensibilisation des communautés                      |        |                 | 60 000             | 91                 |
|                                                                                                                                           |               | Frais de communication pour la mobilisation                         | 6      | 10 000          | 60 000             | 91                 |
|                                                                                                                                           |               | Phase 2 : Activités opérationnelles avancées                        |        |                 | 134 958 250        | 205 743            |
| Résultats 2 : les activités agro sylvo- pastorales des ménages de Santéna réduisent les effets négatifs de la sécheresse et de la chaleur |               |                                                                     |        |                 |                    |                    |
| ATAD                                                                                                                                      | R2.A.1        | Distributions d'intrants et matériel agricoles                      |        |                 | 6 380 000          | 9 726              |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition des semences améliorées de Sorgho                       | 600    | 800             | 480 000            | 732                |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition des semences améliorées de Niébé                        | 1 200  | 1 500           | 1 800 000          | 2 744              |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition de fumure organique                                     | 200    | 8 000           | 1 600 000          | 2 439              |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition de matériel agricole Kit (daba, arrosoir, fourche, ...) | 100    | 25 000          | 2 500 000          | 3 811              |
| ATAD                                                                                                                                      | R2.A.2        | Assistance alimentaire au profit des ménages vulnérables            |        |                 | 54 353 250         | 82 861             |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition de sorgho                                               | 88 200 | 350             | 30 870 000         | 47 061             |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition de Niébé                                                | 22 050 | 750             | 16 537 500         | 25 211             |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition d'huile                                                 | 5 513  | 1 200           | 6 615 000          | 10 085             |
|                                                                                                                                           |               | Acquisition de sel                                                  | 1 103  | 300             | 330 750            | 504                |
| ATAD                                                                                                                                      |               | Distribution d'intrants animales                                    |        |                 | 5 000 000          | 7 622              |
|                                                                                                                                           |               | Achat du son de blé/maïs                                            | 500    | 10 000          | 5 000 000          | 7 622              |

|                                                                                                           |        |                                                                                             |       |           |             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------|-------------|---------|
| ATAD                                                                                                      | R2.A.3 | Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur                                 |       |           | 8 400 000   | 12 806  |
|                                                                                                           |        | Pommade solaire                                                                             | 700   | 2 000     | 1 400 000   | 2 134   |
|                                                                                                           |        | Paieement des soins de santé pour les personnes âgée                                        | 700   | 10 000    | 7 000 000   | 10 671  |
| Résutats 3 : Les revenus des ménages et des groupes de femmes sont améliorés et surs avec l'appui en AGRs |        |                                                                                             |       |           |             |         |
| FEMIN-IN                                                                                                  | R3.A.1 | Renforcement de capacité des bénéficiaires des AGRs sur la gestion d'une activité lucrative |       |           | 260 000     | 396     |
|                                                                                                           |        | Repas communautaire                                                                         | 90    | 1 000     | 90 000      | 137     |
|                                                                                                           |        | Frais de formation                                                                          | 3     | 50 000    | 150 000     | 229     |
|                                                                                                           |        | Fournitures - matériels didactiels                                                          | 1     | 20 000    | 20 000      | 30      |
| FEMIN-IN                                                                                                  |        | Mise à disposition d'un fonds de roulement et de kit AGRs                                   |       |           | 15 000 000  | 22 867  |
|                                                                                                           |        | Frais de roulement pour AGR/ achat d'intrant                                                | 100   | 50 000    | 5 000 000   | 7 622   |
|                                                                                                           |        | Achat de matériel pour AGR                                                                  | 100   | 100 000   | 10 000 000  | 15 245  |
| FEMIN-IN                                                                                                  | 1.2.3. | Subvention au groupe de femme                                                               |       |           | 10 500 000  | 16 007  |
|                                                                                                           |        | Identification des groupes de femme Suivi & coaching                                        | 1     | 500 000   | 500 000     | 762     |
|                                                                                                           |        | Dotation de subvention au groupe de femme                                                   | 5     | 2 000 000 | 10 000 000  | 15 245  |
| ATAD                                                                                                      | R3.A.5 | Achat de kit de protection et de dignité pour les ménages vulnérables                       |       |           | 19 425 000  | 29 613  |
|                                                                                                           |        | Natte de 3 places                                                                           | 700   | 5 000     | 3 500 000   | 5 336   |
|                                                                                                           |        | Couverture de 2 places                                                                      | 1 400 | 5 000     | 7 000 000   | 10 671  |
|                                                                                                           |        | Poste-radio solaire                                                                         | 350   | 8 000     | 2 800 000   | 4 269   |
|                                                                                                           |        | Lampe-torche solaire                                                                        | 700   | 8 000     | 5 600 000   | 8 537   |
|                                                                                                           |        | Pommade anti-moustique                                                                      | 350   | 1 500     | 525 000     | 800     |
| ATAD                                                                                                      | R3.A.6 | Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires,                                         |       |           | 15 640 000  | 23 843  |
|                                                                                                           |        | Bidon de 20 L                                                                               | 1 400 | 4 000     | 5 600 000   | 8 537   |
|                                                                                                           |        | Bouilloire de 3 litres                                                                      | 1 400 | 1 000     | 1 400 000   | 2 134   |
|                                                                                                           |        | Savon de 400g                                                                               | 4 200 | 600       | 2 520 000   | 3 842   |
|                                                                                                           |        | Gobelet de 0,5l                                                                             | 1 400 | 300       | 420 000     | 640     |
|                                                                                                           |        | Pot pour enfant                                                                             | 1 400 | 1 000     | 1 400 000   | 2 134   |
|                                                                                                           |        | Seau de 15L sans couvercle                                                                  | 700   | 1 500     | 1 050 000   | 1 601   |
|                                                                                                           |        | Seau de 25 L avec couvercle                                                                 | 700   | 2 500     | 1 750 000   | 2 668   |
|                                                                                                           |        | Lampadaires solaire                                                                         | 10    | 150 000   | 1 500 000   | 2 287   |
|                                                                                                           | TOTAL  |                                                                                             |       |           | 146 408 250 | 223 198 |

### 1.3 VALIDATION DU PAA

Le canevas a été renseigné par l'équipe projet sur base de la connaissance du terrain et des résultats de EPVC. Cela a permis d'avoir un draft zéro.

Le document a été finalisé, à travers une rencontre de validation des membres du comité d'alerte précoce, des services techniques, des autotriés locales et du groupe de coordination de l'action humanitaire anticipatoire. Les inputs au document lors de cette rencontre de validation ont été intégrés afin de disposer d'une version finale du document de plan d'action anticipatoire pour le village de Damesma.

## 2 ANALYSE DES RISQUES

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE DES RISQUES ET LOCALISATION

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest très exposé aux aléas naturels telles que la sécheresse et les inondations. Depuis 2016, le pays est confronté à une insécurité qui entraîne des déplacements massifs de population. Ces déplacements combinés aux phénomènes climatiques extrêmes ont entraîné une crise humanitaire sans précédent. Le pays présente un indice de sévérité élevée estimé à 4.0 selon, l'indice de risque INFORM (2024, v. 0.6.7).

En 2022, la Banque mondiale a réalisé une étude sur le climat et le développement au Sahel. Il ressort de cette étude que d'ici 2050, le PIB annuel par rapport à une base de croissance moyenne serait réduit de 6,8 % pour le Burkina Faso dans le cadre des scénarios climatiques secs et pessimistes”.

La région du Koulsé, dans laquelle est situé le village de Damesma, est particulièrement vulnérable aux poches de sécheresse, des périodes prolongées sans précipitations significatives, qui peuvent durer de quelques semaines à plusieurs mois. Ces poches de sécheresse surviennent principalement entre les mois de juin et septembre, qui correspond à la saison des pluies. Les données historiques indiquent que la fréquence et la gravité de ces épisodes ont augmenté au cours des dernières décennies, exacerbées par le changement climatique (CC). Les CC ont un impact fort sur la répartition des pluies et sur la longueur des séquences sèches. Cela influence négativement le calendrier agricole et les activités agro sylvo pastorales (Baisse de rendement, retard de semis, destruction des cultures, mort d'animaux, apparition de nouvelles maladies...).

Le village de Damesma vit de nos jours dans une zone à faible pluviométrie et à risque de sécheresse. Les risques qui menacent le bien-être de la population voire sa survie sont nombreux. Les principaux risques et menaces les plus pressants auxquels fait face la population sont :



Photo 2 : Vue des participants à la présentation sur l'Action Anticipatoire

#### 1. Les poches de sécheresse :

La mauvaise répartition des pluies ainsi que leurs fins précoces constituent les principales causes de sécheresse au niveau du village et de ses environs. Tout cela conjugué à la non-utilisation des semences à variété précoce constituent des éléments préjudiciables à la bonne production. Les campagnes agricoles de 1998, 2009, 2022 et de 2023 ont été particulièrement marquées par la sécheresse.

**2. Les vents violents :** La coupe continue du bois d'œuvre et de chauffe ainsi que la mauvaise gestion des ressources forestières

font de la déforestation une réalité. Elle se matérialise déjà par une diminution continue du couvert végétal, et de ce fait expose la population aux conséquences des vents violents.

Le village de Damesma a connu plusieurs crises de nature différentes. Le tableau ci-dessous, qui extrait de l'EPVC, fait la Synthèse des résultats du profil historique / les chocs survenus à Damesma :

| Faits marquants                                  | Période                                                                                                     | Effets                                                                                                                                                        | Stratégies de survie                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ver de Guinée Gnini                              | - il y'a de cela plus de 40 ans                                                                             | Provoque des handicaps chez les Hommes, mais aussi chez les ânes. (Infirmité des membres)<br>NB. On pouvait dénombrer entre 3 et 4 cas dans chaque concession | Utilisation des tamis filtrants<br>Désinfection des eaux des marres à l'aide de comprimés                                                                                                                                                                           |
| Epidémies de rougeole                            | Il y'a plus de 60 ans                                                                                       | Forte mortalité des enfants<br>Certaines familles ont enregistré jusqu'à 10 décès                                                                             | Soins à l'indigénat<br>Interdiction de consommation des aliments gras et campagne de vaccination vers la fin                                                                                                                                                        |
| Epidémie de coqueluche (konsleoleo)              | Il y'a de cela 40 ans                                                                                       | Défaillance respiratoire chez les nourrissons                                                                                                                 | Soins à l'indigénat par la consommation de viande de lézards, de caméléons et autres vers                                                                                                                                                                           |
| Famine suite à la sécheresse de 1997 Moui peelga | 1997 1998                                                                                                   | Malnutrition<br>Pauvreté                                                                                                                                      | Bradage des animaux et autres biens précieux                                                                                                                                                                                                                        |
| Les poches de sécheresse                         | Les campagnes de :<br>1998 – montaison<br>2009 – épiaison<br>2022 – floraison (haricot)<br>2023 – montaison | Famine<br>Pauvreté<br>Mauvaise récolte                                                                                                                        | Bradage des animaux et autres biens<br>Anticipation des récoltes<br>Consommation de feuille de plante sauvage<br>Aide familiale (parents vivant à l'étrangers)<br>Imploration des mânes pour avoir la pluie<br>Prière dans les différentes confessions religieuses. |

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des risques

## 2.2 ANALYSE D'IMPACT

Le village de Damesma a connu plusieurs épisodes de poches de sécheresse historiquement significatifs. Selon le rapport EPCV 2025, en 1998, les poches de sécheresse ont affecté les cultures au stade de montaison. En 2009, elles sont intervenues lors de l'épiaison des cultures, tandis qu'en 2022, c'est au stade de floraison du niébé qu'elles sont survenues. En 2023, les poches de sécheresse sont apparues au stade de montaison des cultures. Ces événements ont entraîné des conséquences dévastatrices sur l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire des populations locales, entraînant des pertes de récoltes et une baisse de la production animale. Les stratégies d'adaptation employées dans ce contexte incluent le bradage des animaux et d'autres biens, l'anticipation des récoltes, la consommation des feuilles des

plantes sauvage...

Les poches de sécheresse coïncident généralement avec des périodes cruciales du cycle agricole. En effet, elles surviennent généralement pendant les phases de semis et de croissance des cultures. Ces moments sont critiques pour le développement des plantes. Lorsque la sécheresse survient pendant ces périodes, les cultures ne reçoivent pas suffisamment d'eau, ce qui entraîne des récoltes insuffisantes. En conséquence, les ménages agricoles, qui dépendent principalement de l'agriculture de subsistance, subissent une réduction drastique de leur production alimentaire, affectant leur sécurité alimentaire. Aussi, les agro éleveurs du village de Damesma sont touchés car les pâturages se dessèchent, réduisant la disponibilité de fourrage pour le bétail. Les conflits liés au manque de pâturage

sont enregistrés pendant la saison hivernale et opposent généralement les agriculteurs aux éleveurs. Du fait du manque de fourrage et/ou de leurs coûts élevés, les ménages éleveurs sont souvent obligés de brader leurs animaux.

### Menaces aggravantes susceptibles d'aggraver la situation

Plusieurs menaces aggravantes peuvent exacerber la situation en cas de sécheresse dans le département de Kaya et en particulier dans le village de Damesma. Tout d'abord, la déforestation et la dégradation des sols, souvent causées par des pratiques agricoles non durables et la coupe de bois pour le combustible, réduisent la capacité des terres à retenir l'eau et augmentent le risque d'érosion. En outre, l'augmentation de la pression démographique, induit par les déplacements des populations en raison de la crise sécuritaire, intensifie la demande en ressources naturelles limitées (eau, pâturage et les terres arables), ce qui occasionne des conflits intercommunautaires en période de sécheresse.

Les effets combinés du changement climatique et de la variabilité climatique augmentent également l'incertitude et la fréquence des événements extrêmes, rendant la planification et la gestion des risques plus complexes. Enfin, les capacités limitées des institutions locales pour répondre de manière efficace et coordonnée aux crises aggraveront les impacts de la sécheresse, nécessitant une aide humanitaire accrue et des interventions de renforcement des capacités pour améliorer la résilience des communautés.

## 2.3 VULNÉRABILITÉS ET CAPACITÉS

Les groupes de population qui sont les plus affectés par la sécheresse dans le village de Damesma sont :

Les groupes des agriculteurs et éleveurs vulnérables : Ce groupe survie essentiellement grâce à sa production de céréales ;

Les femmes vulnérables qui dépendent essentiellement de la vente de produit agricole ;

Les personnes vivant avec un handicap et/ou âgées qui sont souvent dépendant de l'aide en vivre des autres membres de la communauté ;

Les jeunes n'ayant pas de moyens d'existence.



Photo : vue de l'équipe de Damesma en travaux de groupe

Le village de Damesma dispose de services sociaux fonctionnels ainsi que d'infrastructures d'approvisionnement en eau adaptées aux besoins de la population. Il bénéficie également d'un tissu associatif riche et diversifié, composé de nombreuses associations et de groupements locaux qui interviennent activement dans le domaine de la production agricole, mais aussi dans la transformation des produits agricoles, contribuant ainsi au développement économique et social du village.

## 3 MODÈLE DE DÉCLENCHEMENT

### 3.1 DÉCLENCHEURS

Le modèle de déclenchement de ce PAA sécheresse est un modèle pluviométrique basé sur les prévisions de l'ANAM et sur les relevés pluviométriques des Comités d'Alerte Précoce. Ce modèle comporte deux phases. Quand la première phase est déclenchée, Oxfam et ATAD vont assurer leur préparation opérationnelle des deux organisations, basée sur les activités de préparation opérationnelle (voir Annex 6.2), pour un éventuel déclenchement de la phase 2. Quand la deuxième phase est déclenchée, les actions anticipatoires seront mises en œuvre.

#### ❖ Phase 1 du PAA :

Les activités de préparation opérationnelle sont déclenchées durant les mois d'avril-juin lorsque :

- Le PRESASS publie des prévisions pluviométriques normales ou déficitaires (en avril-mai) alors surveiller toutes les autres sources d'informations.

- L'ANAM confirme la prévision du PRESASS (en avril-juin) ET annonce un début tardif et un arrêt précoce de la saison de pluies dans la région du Koulsé, alors regarder les relevés pluviométriques des services techniques et des CAP.

#### ❖ Phase 2 du PAA :

Les actions anticipatoires sont déclenchées durant les mois de juillet-août-septembre lorsque :

Le CAP observe une poche de sécheresse à Damesma de 10 jours (un cumul  $\leq 15$  mm pendant la période au cours des mois de juillet-août-septembre).

OU

Le CAP observe une poche de sécheresse à Damesma de 5 à 10 jours et L'ANAM enregistre les températures dans la commune Kaya  $\geq 35^{\circ}\text{C}$  chaque jour pendant 7 jours.

OU

Le PAA sécheresse du système des nations unies est déclenché dans la région du centre Nord, alors déclencher le PAA et se coordonner avec les acteurs

du SNU.

Veuillez noter que les seuils de déclenchement pour la période sans pluie, la prévision des précipitations et la température seront analysés dans l'ensemble. Par conséquent, un indicateur peut afficher une valeur plus préoccupante qu'un autre si la combinaison d'indicateurs nécessite des actions anticipatoires.

Il va s'agir de recueillir les informations sur les prévisions saisonnières fournis par le PRESASS durant le mois d'avril de chaque année et de faire un suivi des bulletins d'informations édités et publiés par l'ANAM. Ces bulletins publiés au cours du mois de mai et actualisés en juillet permettront de corroborer les prévisions du PRESASS et de communiquer des informations plus contextualisées afin de faciliter le suivi de la pluviométrie. La collecte et le suivi des données se fera mensuellement auprès des services (ANAM, service de l'agriculture) habilités à fournir l'information.

| Indicateur de déclenchement du PAA                                                                                                                                                                                                               | Source                                                                                   | Mois              | Catégorie               | Couverture             | Étape                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PHASE 1: Activités de préparation opérationnelle</b>                                                                                                                                                                                          |                                                                                          |                   |                         |                        |                                                                                     |
| Prévisions pluviométriques <b>normales</b> ou <b>déficitaires</b> avec une probabilité $\geq 35\%$                                                                                                                                               | Bulletin PRESASS (prévisions saisonnières)                                               | Avril-mai         | Prévision               | Régionale              | Contacteur l'ANAM pour les prévisions régionales                                    |
| Confirmation des prévisions dans la région du Koulsé :<br>□ Pluviométrie normale ou déficitaire<br>□ Début tardif ET fin précoce de la saison des pluies                                                                                         | Bulletin ANAM                                                                            | Avril-juin        | Prévision               | Nationale              | Commencer à regarder les relevés pluviométriques des services techniques et des CAP |
| <b>Signes d'alerte communautaires</b> (ex. production anormale de raisins ou de karité, comportement animal)                                                                                                                                     | Rapport du Comité d'alerte précoce de Damesma, personnes ressources                      | Avril-juin        | Observation + prévision | Communale, village     | Déclencher les activités de préparation opérationnelle                              |
| <b>PHASE 2: Actions anticipatoires</b>                                                                                                                                                                                                           |                                                                                          |                   |                         |                        |                                                                                     |
| □ <b>Aucune précipitation <math>\geq 10</math> jours</b> à Damesma OU<br>□ <b>Absence de pluie utile</b> ( $< 15\text{mm}$ )<br><b>Ou</b><br>Poche de sécheresse $\geq 5$ jours et Températures de $\geq 35^{\circ}\text{C}$ pendant 7 semaines. | ANAM (suivi quotidien pour la prévision et température enregistrée), CAP (précipitation) | Juillet-septembre | Observation + prévision | Communale et nationale | Actions anticipatoires                                                              |
| <b>Déclenchement du PAA sécheresse par le Système des Nations Unies (SNU)</b> dans la région du Koulsé <sup>1</sup>                                                                                                                              | OCHA                                                                                     | Mai-juillet       | Observation + prévision | Régionale et nationale | Actions anticipatoires                                                              |

Tableau 4 : Indicateurs des déclencheurs de PAA

<sup>1</sup> Cadre de l'Action Anticipatoire : Pilote de la Sécheresse au Burkina Faso (Version 2024) : <https://www.unocha.org/publications/report/burkina-faso/cadre-de-laction-anticipatoire-pilote-de-la-secheresse-au-burkina-faso-version-2024>

### 3.2 MÉCANISME D'ARRÊT

La mise en œuvre des activités prévues dans le Plan d'Actions Anticipatoires nécessite la confirmation d'un certains nombres d'hypothèses. Cependant, si une prévision ultérieure, avant le début de la préparation ou des actions anticipatoires, montre que le risque de danger a diminué, l'activation du Plan d'Actions Anticipatoires sera interrompue afin d'éviter l'utilisation de ressources. Il s'agit des cas suivants :

- ❑ PRESASS et/ou l'ANAM change leurs prévisions et prévoient une saison de pluie excédentaire (Infirme les données du PRESASS)
- ❑ Il commence à pleuvoir pendant la période observée entre juillet et septembre

## 4 ACTIONS ANTICIPATOIRES

### 4.1 IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS ANTICIPATOIRES

L'identification des actions anticipatoires a été faite pendant l'évaluation participative de la vulnérabilité et des capacités (EPVC) du village réalisé dans le mois de d'octobre 2025. L'EPVC a duré 3 jours et a permis, en assemblée générale villageoise, d'identifier les aléas récurrents dans le village de Damesma et de proposer des actions d'atténuation de chocs. L'EPVC a été validée par les services techniques de la commune. Après, l'équipe d'ATAD et d'Oxfam Burkina Faso a hiérarchisé les activités proposées basées sur la faisabilité de les mettre en œuvre pendant la fenêtre d'opportunité, les capacités des organisations, ainsi que le budget disponible.

| N ordre | Actions                           | Impacts à prévenir ou diminuer                                                                          |
|---------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1       | Distribution d'intrants agricoles | Mauvais ou absence de récolte<br>Faible production<br>Bradage des biens<br>Pauvreté<br>Perte du cheptel |
| 2       | Distribution de vivres            | Malnutrition<br>Bradage des biens<br>Perte de la dignité<br>Exode rurale des jeunes<br>Famine           |

|   |                                                               |                                                                                                                                    |
|---|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 | Distribution de kits de protection et de dignité,             | Bradage des biens<br>Perte de la dignité<br>Exode rurale                                                                           |
| 4 | Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.           | Perte de dignité<br>Maladies hydriques<br>Baisse des résultats scolaires<br>Insécurité des personnes et des biens                  |
| 5 | Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ; | Maladies épidermiques<br>Décès liés à la<br>Déshydratation des personnes âgées                                                     |
| 6 | Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR     | Bradage des biens<br>Perte de la dignité<br>Exode rurale<br>Déscolarisation des enfants<br>Incapacité d'honorer aux frais médicaux |
| 7 | Distribution d'intrants animales                              | Dégradation des pâturages<br>Perte d'animaux                                                                                       |

Tableau 5 : tableau des activités du PAA

## 4.2 LES ACTIONS ANTICIPATOIRES ET LEURS THÉORIES DU CHANGEMENT

Les actions anticipatoires priorisées visent à réduire le risque de l'insécurité alimentaire.

| Actions                                                       | Impacts à prévenir ou diminuer (sans Action Anticipatoire)                                                                                                  | Assumptions                                                                                                                                          | Résultat direct                                                                                                                            | Impacts attendus avec l'Action Anticipatoire                                                      | Période de mise en œuvre                 |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Distribution d'intrants agricoles                             | Mauvais ou absence de récolte<br>Faible production<br>Bradage des biens<br>Pauvreté<br>Perte du cheptel<br>Perte de la dignité<br>Dégradation des pâturages | En juillet les variétés à cycle court peuvent toujours être semer et récolter                                                                        | Bonne production                                                                                                                           | Renforce la capacité de production agricole et animale<br><br>Maintiens de la capacité économique | Mois de juillet                          |
| Distribution de vivres                                        | Malnutrition<br>Bradage des biens<br>Perte de la dignité<br>Exode rurale des jeunes<br>Famine<br>Maladies                                                   | Distribution en août et septembre de l'année en cours et en mai-juin-juillet de la saison suivante pour permettre de reconstituer les stocks ménages | Réduit les risques de malnutrition et de maladies                                                                                          | Maintiens de la dignité<br><br>Reduction de l'exode rural                                         | Septembre à décembre de l'année en cours |
| Distribution de kits de protection et de dignité,             | Perte de dignité<br>Maladies hydriques<br>Baisse des résultats scolaires<br>Insécurité des personnes et des biens                                           | Si déclenchement en août l'action est à mettre en œuvre en septembre                                                                                 | Reduction de la perte de dignité et des maladies                                                                                           | Maintien de la dignité<br><br>Bonne santé de la population                                        | Septembre – octobre-                     |
| Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.           | Maladies hydriques<br>Insécurité des personnes et des biens                                                                                                 | Si déclenchement en août l'action est à mettre en œuvre en septembre                                                                                 | Reduction de la perte de dignité et des maladies                                                                                           | Reduction des vols des biens                                                                      | Septembre – octobre-                     |
| Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ; | Maladies épidermiques<br>Décès liés à la Déshydratation des personnes âgées                                                                                 | Si température supérieure à 35 C                                                                                                                     | Reduction des maladies                                                                                                                     | Bonne santé de la population                                                                      | Avril-mai-juin                           |
| Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR     | Bradage des biens<br>Perte de la dignité<br>Exode rurale<br>Déscolarisation des enfants<br>Incapacité d'honorer aux frais médicaux                          | Dès déclenchement, accorder la subvention en novembre pour orienter les femmes vers d'autres activités                                               | Renforce la capacité des bénéficiaires des AGRs sur la gestion d'une activité lucrative<br><br>Suivi et coaching mensuel des bénéficiaires | Réduit les risques de malnutrition<br><br>Maintiens de la dignité                                 | Novembre                                 |
| Distribution d'intrants animales (variétés à cycle court)     | Dégradation des pâturages                                                                                                                                   | En juillet les variétés à cycle court peuvent toujours être semer et récolter                                                                        | Bonne production                                                                                                                           | Renforce la capacité de production agricole et animale<br><br>Maintiens de la capacité économique | Mois de juillet                          |

Tableau 6 : Tableau des actions anticipatoires priorisées

## 5 OPÉRATIONNALISATION

### 5.1 LIGNES DIRECTRICES POUR LE SUIVI DES DÉCLENCHEURS

Les rôles et responsabilités à prendre pendant la période de suivi pour les deux phases est contenu dans le tableau ci-dessous.

| N°      | Indicateurs                                                                                                                                                                  | Responsable                                             | Méthode collecte                            | Canaux de communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Action à entreprendre                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Phase 1 |                                                                                                                                                                              |                                                         |                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1       | Probabilité de prévision pluviométrique normale ou déficitaire, y inclut : prévision de la saison de pluie (début tardif et fin précoce) ; la température ; la précipitation | Responsable de projet                                   | Suivi régulier des publications du PRESASS  | Email<br><b>Oxfam</b><br><a href="mailto:issiaka.bictogo@oxfam.org">issiaka.bictogo@oxfam.org</a><br><a href="mailto:lssa.diallo@oxfam.org">lssa.diallo@oxfam.org</a><br><br><b>ATAD</b><br>GUIRO Madi <a href="mailto:guiromadi5@gmail.com">guiromadi5@gmail.com</a><br>Ousseini Kouraogo<br><a href="mailto:okouraogo@yahoo.fr">okouraogo@yahoo.fr</a>                    | Attente du bulletin de PRESASS et de l'ANAM,<br><br>S'assurer d'être sur la liste de distribution / être invité à l'évènement de publication, etc.<br><br>Visite régulière du site par responsable du projet<br>Signature de protocole d'accord avec ANAM |
| 2       | Prévision saisonnière                                                                                                                                                        | Services techniques déconcentrés de l'agriculture / CAP | Suivi régulier des publications de l'ANAM   | Email<br><b>Oxfam</b><br><a href="mailto:issiaka.bictogo@oxfam.org">issiaka.bictogo@oxfam.org</a><br><a href="mailto:lssa.diallo@oxfam.org">lssa.diallo@oxfam.org</a><br><br><b>ATAD</b><br>GUIRO Madi<br><a href="mailto:guiromadi5@gmail.com">guiromadi5@gmail.com</a><br>Ousseini Kouraogo<br><a href="mailto:okouraogo@yahoo.fr">okouraogo@yahoo.fr</a>                 | Activités de préparations opérationnelle (Annex), y inclut :<br>Préparation du déclenchement (Actualisation des contrats cadres)<br>Revue des outils de ciblage                                                                                           |
| Phase 2 |                                                                                                                                                                              |                                                         |                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 3       | Nombre de jours successif sans pluie à Damesma                                                                                                                               | Services techniques déconcentrés de l'agriculture / CAP | Observations                                | Email<br><b>ATAD</b><br>GUIRO Madi : <a href="mailto:guiromadi5@gmail.com">guiromadi5@gmail.com</a><br>Ousseini Kouraogo : <a href="mailto:okouraogo@yahoo.fr">okouraogo@yahoo.fr</a><br><br>CAP/communauté<br><b>Oxfam</b><br><a href="mailto:issiaka.bictogo@oxfam.org">issiaka.bictogo@oxfam.org</a><br><a href="mailto:lssa.diallo@oxfam.org">lssa.diallo@oxfam.org</a> | Identifier les cibles<br>Informar les autorités locales et les communautés<br>Échange avec les STD<br>Demande l'avis des personnes ressources<br>Prise en compte des connaissances endogènes                                                              |
| 4       | Température ?                                                                                                                                                                |                                                         | Suivi régulier du suivi quotidien de l'ANAM | Email<br><b>Oxfam</b><br><a href="mailto:issiaka.bictogo@oxfam.org">issiaka.bictogo@oxfam.org</a><br><a href="mailto:lssa.diallo@oxfam.org">lssa.diallo@oxfam.org</a><br><br><b>ATAD</b><br>GUIRO Madi<br><a href="mailto:guiromadi5@gmail.com">guiromadi5@gmail.com</a><br>Ousseini Kouraogo<br><a href="mailto:okouraogo@yahoo.fr">okouraogo@yahoo.fr</a>                 | Suivi du bulletin de l'ANAM                                                                                                                                                                                                                               |
| 5       | Prévision de précipitation de la semaine suivante                                                                                                                            | Responsable de projet                                   | Suivi régulier du suivi quotidien de l'ANAM | Email<br><b>Oxfam</b><br><a href="mailto:issiaka.bictogo@oxfam.org">issiaka.bictogo@oxfam.org</a><br><a href="mailto:lssa.diallo@oxfam.org">lssa.diallo@oxfam.org</a><br><br><b>ATAD</b><br>GUIRO Madi<br><a href="mailto:guiromadi5@gmail.com">guiromadi5@gmail.com</a><br>Ousseini Kouraogo<br><a href="mailto:okouraogo@yahoo.fr">okouraogo@yahoo.fr</a>                 | Suivi du bulletin de l'ANAM                                                                                                                                                                                                                               |

Tableau 7. Tableau récapitulatif des responsables du suivi, des actions et des canaux de communication.

## 5.2 PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE

Le plan d'action anticipatoire sera mis œuvre par Oxfam et 2 autres partenaires de mise en œuvre à savoir ATAD et FEMIN-IN.

Les actions seront implémentées sous le lead du responsable du volet sécurité alimentaire et moyens d'existence de Oxfam en partenariat avec le responsable des programmes de ATAD et le chargé projet de FEMIN-IN. Le suivi des déclencheurs sera fait conjointement avec ATAD qui est présent sur le terrain. Lorsque le premier niveau de déclenchement sera atteint l'information sera partagé avec les partenaires pour commencer la préparation de la réponse. Des contrats cadres seront actualisés. Le ciblage sera entamé avec la contribution des CAP et des communautés. Le suivi des seconds niveaux de déclenchement sera plus régulier.

## 5.3 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ANTICIPATOIRES ÉTAPE PAR ÉTAPE

| Type d'activités                                              | Details                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Période de déclenchement | Période de mise en œuvre | Commentaires                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Distribution d'intrants agricoles                             | Il s'agira de distribuer des semences adaptées à la sécheresse qui permettra de rattraper la saison                                                                                                                                                                                        | Juillet                  | Juillet                  | Si l'alerte intervient après le mois de juillet, cette activité ne sera pas réalisée               |
| Distribution de vivres                                        | Une ration de 3 mois de consommation constituée de :<br>12 Kg de céréales/pers/mois<br>3 Kg de légumineuse/pers/mois<br>0,75 Kg d'huile/pers/mois<br>0,15 Kg de sel/pers/mois                                                                                                              | Août - septembre         | Aout à octobre           |                                                                                                    |
| Distribution de kits de protection et de dignité,             | Distribution en une seule phase de kit composé de :<br>2 Natte de 3 places<br>4 Couverture de 2 places<br>1 Poste-radio solaire<br>2 Lampe-torche solaire<br>1 Pommade anti-moustique                                                                                                      | Juin-septembre           | Septembre - octobre      |                                                                                                    |
| Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.           | Distribution en une seule phase de kit composé de :<br>4 Bidon de 20 L<br>4 Bouilloire de 3 litres<br>12 Savon de 400g<br>4 Gobelet de 0,5l<br>4 Pot pour enfant<br>2 Seau de 15L sans couvercle<br>2 Seau de 25 L avec couvercle<br>10 Fourniture et installation de lampadaires solaires | Juin-septembre           | Septembre - octobre      | L'installation des lampadaires peuvent se faire avant le déclenchement des actions anticipatoires. |
| Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ; | Distribution en une seule phase de kit composé de :<br>Pommade solaire<br>Païement des soins de santé pour les personnes âgées                                                                                                                                                             | Juin-septembre           | Avril- juin              |                                                                                                    |
| Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR     | Une subvention sera accordée aux groupes de femmes en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus                                                                                                                                                                   | Juin-septembre           | Novembre                 |                                                                                                    |
| Distribution d'intrants animales                              | Distribution de son de blé/maïs (5 sacs de 50kg/bénéficiaire)                                                                                                                                                                                                                              | Juin-septembre           | Novembre                 |                                                                                                    |

Tableau 8 : Activités détaillées de PAA

| Activités                                                 | Tâches                                                                                                                                                         | Niveau               | Responsable                                          |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|
| Distribution des semences adaptées                        | Signer les contrats cadre avec les STD                                                                                                                         | Région               | Responsable du projet et de la logistique            |
|                                                           | Ciblage des populations vulnérables                                                                                                                            | Village              | ATAD Avec l'appui du CAP                             |
|                                                           | Établir les bons de commande                                                                                                                                   | Région               | Responsable du projet                                |
|                                                           | Convenir des dates de livraison et de distribution                                                                                                             | Région               | Responsable du projet                                |
|                                                           | Informers les communautés de la période de distribution                                                                                                        | Communauté (village) | Partenaire de mise en œuvre<br>CAP : membre du CAP   |
|                                                           | Distribution des semences                                                                                                                                      | Communauté (village) | Partenaire de mise en œuvre<br>CAP : Membre du CAP   |
| Distribution de vivres                                    | Signer les contrats cadre avec des fournisseurs locaux                                                                                                         | Région               | Responsable du projet                                |
|                                                           | Ciblage des populations vulnérables                                                                                                                            | Village              | ATAD Avec l'appui du CAP                             |
|                                                           | Établir les bons de commande                                                                                                                                   | Région               | Responsable du projet:                               |
|                                                           | Convenir des dates de livraison et de distribution                                                                                                             | Région               | Responsable du projet:                               |
|                                                           | Informers les communautés de la période de distribution                                                                                                        | Communauté (village) | Partenaire de mise en œuvre<br>CAP : membre du CAP   |
|                                                           | Distribution des vivres chaque mois pendant 3 mois                                                                                                             | Communauté (village) | Partenaire de mise en œuvre<br>CAP : Membre du CAP   |
|                                                           | Faire un PDM après chaque distribution                                                                                                                         | Village              | Oxfam avec l'appui du partenaire                     |
| Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR | Identification des groupes de femmes (Coopératives)<br>Répartition des potentiels bénéficiaires en fonction de leurs préférences                               | Communauté (village) | FEMIN-IN<br>FEMIN-IN                                 |
|                                                           | Création de compte bancaires si pas existants (Coopératives)<br>Signer les contrats avec les prestataires                                                      | Région               | FEMIN-IN<br>FEMIN-IN                                 |
|                                                           | Établir les bons de commande                                                                                                                                   | Région               | Responsable du projet                                |
|                                                           | Initier les formations de courtes durée (entre août et novembre) pour renforcer la capacité des bénéficiaires des AGRs sur la gestion d'une activité lucrative | Communauté (village) | FEMIN-IN avec l'appui d'OXFAM<br>CAP : membre du CAP |
|                                                           | Virement des fonds vers les comptes des coopératives<br>Distribuer le matériel des AGR et mise à disposition d'un fonds de roulement et de kit AGRs            | Communauté (village) | FEMIN-IN avec l'appui d'OXFAM<br>CAP : membre du CAP |
|                                                           | Suivi et coaching mensuel des bénéficiaires                                                                                                                    | Village              | Partenaire de mise en œuvre<br>CAP : membre du CAP   |
|                                                           |                                                                                                                                                                |                      |                                                      |
|                                                           |                                                                                                                                                                |                      |                                                      |
| Distribution de kits de protection et de dignité,         | Contrat cadre avec les fournisseurs locaux                                                                                                                     | Region               | Logistique ATAD                                      |
|                                                           | Ciblage des bénéficiaires                                                                                                                                      | Village              | ATAD en collaboration avec STD                       |
|                                                           | Acquisition et stockage des kits                                                                                                                               | Région               | Logistique ATAD                                      |
|                                                           | Distribution des kits                                                                                                                                          | Village              | ATAD                                                 |
|                                                           | PDM                                                                                                                                                            | Village              | MEAL Oxfam                                           |

|                                                               |                                            |         |                                |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------|--------------------------------|
| Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.           | Contrat cadre avec les fournisseurs locaux | Region  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Ciblage des bénéficiaires                  | Village | ATAD en collaboration avec STD |
|                                                               | Acquisition et stockage des kits           | Région  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Distribution des kits                      | Village | ATAD                           |
|                                                               | PDM                                        | Village | MEAL Oxfam                     |
| Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ; | Contrat cadre avec les fournisseurs locaux | Region  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Ciblage des bénéficiaires                  | Village | ATAD en collaboration avec STD |
|                                                               | Acquisition et stockage des kits           | Région  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Distribution des kits                      | Village | ATAD                           |
|                                                               | PDM                                        | Village | MEAL Oxfam                     |
| Distribution d'intrants animales                              | Contrat cadre avec les fournisseurs locaux | Region  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Ciblage des bénéficiaires                  | Village | ATAD en collaboration avec STD |
|                                                               | Acquisition et stockage des kits           | Région  | Logistique ATAD                |
|                                                               | Distribution des kits                      | Village | ATAD                           |
|                                                               | PDM                                        | Village | MEAL Oxfam                     |

Tableau 9 : tâches et responsabilités des activités

## 5.4 STRATÉGIE DE CIBLAGE DES POPULATIONS À RISQUE

### Critères et Méthodologies de ciblage

| Activités                                                     | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                         | Méthodologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Distribution d'intrants agricoles                             | Moyen d'existence dépendant uniquement de la production agricole<br>Ménages à faible production                                                                                                                                                                                  | La méthode Household Economy Analysis (HEA) format simplifié sera utilisée. Il s'agira d'une assemblée générale qui permettra de catégoriser les ménages selon les critères qu'eux même ils auraient identifié ensuite les comités communautaires de sélection mise en place produiront une liste des ménages très pauvres et pauvre, moyen et nanties selon critères établis. La liste sera utilisée pour conduire une enquête de vérification permettant de sélectionner uniquement les ménages très pauvres et pauvres pour bénéficier de l'assistance. |
| Distribution de vivres                                        | Moyen d'existence dépendant uniquement de la production agricole<br>Proportion des dépenses liées à l'alimentation<br>Le nombre de personnes actives (personnes apportant un revenu au ménage) du ménage<br>Ménages dirigés par des femmes<br>Taille du ménage<br>Biens possédés |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Distribution d'intrants animales                              | Ménage disposant d'un troupeau (au moins 5 têtes)<br>Ménages vulnérables selon critères HEA                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Distribution de kits de protection et de dignité,             | Score NFI > 3,8                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Distribution des kits d'hygiène et des lampadaires.           | Score NFI > 3,8                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Distribution kit de protection contre les vagues de chaleur ; | Personnes âgées (60 et +)<br>Vulnérables selon critères HEA                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Subvention au groupe de femme pour la mise en œuvre d'AGR     | Coopératives de femmes/PDI<br>exercer une activité répondant aux besoins de la communauté                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Ciblages sur liste avec l'appui des services techniques, de la mairie, ainsi que des CAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Tableau 10 : Critères et Méthodologies de ciblage

Le Plan d'Action Anticipatoire vise à couvrir les personnes les plus vulnérables et une approche basée sur le HEA sera utilisée pour identifier les ménages les plus à risque de dans le village de Damesma.

La méthode HEA format simplifié sera utilisée. Il s'agira d'organiser une assemblée générale qui permettra de catégoriser les ménages selon les critères qu'eux-mêmes auraient identifiés. Ensuite, les comités communautaires de sélection mise en place produiront une liste des ménages très pauvres et pauvre, moyen et nanties selon critères établis. La liste sera utilisée pour conduire une enquête de vérification permettant de sélectionner uniquement les ménages très pauvres et pauvres pour bénéficier de l'assistance. Sur cette base une liste des personnes bénéficiaires sera établie.

Au total, 350 ménages (2 450 personnes) seront sélectionnés (90% de la population entière).

## 5.5 MISE EN ŒUVRE MEAL

Lors les déclencheurs seront atteints, les PAA sera mise œuvre à travers les activités opérationnelle. Les activités SERA accompagneront la mise en œuvre.

Un PDM sera fait deux semaines après chaque distribution. Ils serviront à mesurer le niveau de satisfaction des ménages mais aussi à suivre les indicateurs de la réponse. Ces PDM permettront d'améliorer les prochaines distributions.

Des suivis réguliers seront conduits et les comités de plaintes déjà mis en place seront mis à profit pour plus de redevabilité et de responsabilité afin d'améliorer la

qualité de l'action et le retour d'information à Oxfam. Les données désagrégées obtenues durant la phase de validation de liste des bénéficiaires faciliteront l'analyse selon le genre.

## 5.6 PROCESSUS DE FLUX FINANCIERS

### Processus de financement

Le présent Plan d'Actions Anticipées (PAA) est financé par le Ministère danois des Affaires étrangères (DANIDA), à travers le projet intitulé « Renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs climatiques et aux conflits au Burkina Faso ». Lorsque les déclencheurs décrits ci-après seront atteints, les activités prévues dans le cadre de ce plan seront mises en œuvre grâce aux ressources mobilisées à partir du fonds de « stock de contingence ».

Le budget total du plan est de 146 408 250 XOF avec un financement acquis à hauteur de 55,33% soit un Gap de 65 403 290 XOF.



**OXFAM AU BURKINA FASO**

Adresse : Zone du Bois, Rue Baor-ganga, Ouagadougou, Burkina Faso

Boîte postale : 10 B.P 13491 Ouagadougou 10

Téléphone : +226 25 36 20 68

Email : [infoburkina@oxfam.org](mailto:infoburkina@oxfam.org)

Site web : [burkinafaso.oxfam.org](http://burkinafaso.oxfam.org)